



Document de Synthèse



Le présent document de synthèse n'a qu'une valeur informative et ne saurait être utilisé en lieu et place des rapports de diagnostics réglementaires prévus dans le cadre de l'article L271-4 et suivants du Code de la construction et de l'habitation

Désignation

Désignation du Bien :

N° : 3168-JE-LAURENT

Type de bâtiment : Maison

Désignation de l'opérateur de diagnostic :

Diagnostiqueur : ADN85 - Mr EPIARD Jean-Baptiste

Date : 02/11/2023

**Adresse : 24 ter route de Sainte Gemme
85400 LUCON**

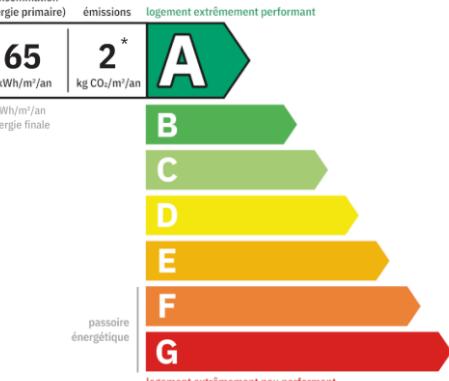
Désignation du Propriétaire :

Nom : M. LAURENT Vincent

Adresse : 24 ter route de Sainte Gemme
85400 LUCON

Signature :

Liste des Diagnostics

Types de diagnostics	Oui	Non	Durée de validité	Conclusion														
Etat du bâtiment relatif à la présence de termites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6 mois	Nous n'avons pas constaté la présence d'indices de traces de termites le jour de l'expertise.														
Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	Uniquement pour les biens dont la date du PC < 1997														
Constat des risques d'exposition au plomb	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	Uniquement pour les biens dont la date du PC < 1949														
Diagnostic de performance énergétique DPE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10 ans	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="flex: 1;"> <p>consommation (énergie primaire)</p> <p>65 kWh/m²/an</p> <p>28 kWh/m²/an d'énergie finale</p> </div> <div style="flex: 1; text-align: center;"> <p>émissions</p> <p>2 * kg CO₂/m²/an</p> </div> <div style="flex: 1; text-align: center;"> <p>logement extrêmement performant</p> <p>A</p>  <p>passoire énergétique</p> <p>G logement extrêmement peu performant</p> </div> </div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p>* Dont émissions de gaz à effet de serre</p> <p>peu d'émissions de CO₂</p> <table border="1"> <tr><td>A</td><td>2 kg CO₂/m²/an</td></tr> <tr><td>B</td><td></td></tr> <tr><td>C</td><td></td></tr> <tr><td>D</td><td></td></tr> <tr><td>E</td><td></td></tr> <tr><td>F</td><td></td></tr> <tr><td>G</td><td>émissions de CO₂ très importantes</td></tr> </table> <p>émissions de CO₂ très importantes</p> </div>	A	2 kg CO ₂ /m ² /an	B		C		D		E		F		G	émissions de CO ₂ très importantes
A	2 kg CO ₂ /m ² /an																	
B																		
C																		
D																		
E																		
F																		
G	émissions de CO ₂ très importantes																	
Etat de l'installation intérieure de gaz	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	Absence d'installation fixe de gaz au jour de la visite														
Etat de l'installation intérieure d'électricité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	Uniquement pour les installations de plus de 15 ans														
Attestation de surface	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	Non soumis à la réglementation														
Etat des Risques et Pollutions	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6 mois	<p>Inclus dans le périmètre d'un risque naturel : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Inclus dans le périmètre d'un risque technologique : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Situé dans une zone de sismicité : <input checked="" type="checkbox"/> zone 3 (modérée)</p> <p>Situé dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Plan d'Exposition au bruit : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non (si oui zone)</p>														

Réerves :

En complétant le présent rapport, le signataire ne se porte pas garant de la pertinence des conclusions qu'il recense. Il s'interdit d'ailleurs de procéder, à ce titre, à des investigations particulières.

Ce rapport de synthèse ne peut en conséquence en aucun cas se substituer aux rapports de diagnostic technique imposé par la législation ; lesquels, pour ce qui est des conclusions reportées ci-dessus, sont annexés au dossier.

Il appartiendra donc à l'utilisateur du présent rapport de prendre connaissance et de s'assurer du bien-fondé du contenu détaillé de ces différents documents

DATE : Le 02/11/2023